



Stratégie opérationnelle

Contrat territorial 2008-2013



Sommaire

I - Présentation du Pays Vidourle Camargue	p 3
I-1 - La forme juridique	p 3
I-2 - Le territoire	p 3
II - Les enjeux du territoire	p 9
II - 1 - Les enjeux de développement déterminés dans la Charte de développement durable	p 9
II - 2 - L'outil réglementaire : le SCOT Sud Gard	p 9
II - 3 - Des outils complémentaires	p 10
II - 4 - La prise en compte de nouveaux enjeux	p 10
III - Une démarche agenda 21 qui devient une démarche globale pour le Pays - Fiche objectif 1	p 12
IV - Les priorités d'action du Pays	p 13
A - La compétitivité économique et l'emploi - Fiche objectif 2	p 13
2 - A : La poursuite de la mise en œuvre des préconisations stratégiques du schéma directeur de développement des ZAE	p 14
2 - B : La poursuite de la mise en œuvre des préconisations du schéma de développement touristique - Créer une réelle destination touristique à l'échelle du Pays et promouvoir un tourisme nature	p 16
2 - C : Le renforcement de l'offre commerciale du Pays	p 18
2 - D : Promouvoir une agriculture durable et viable	p 19
2 - E : Orienter et accompagner les actions de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue	p 20
2 - F : Accompagner le développement économique par des politiques publiques adéquates	p 21
B - L'enjeu foncier - Fiche objectif 3	p 22
3 - A : Connaissance partagée des données du territoire	p 23
3 - B : Déterminer une stratégie de devenir des terres en déprise	p 23
3 - C : S'engager dans une gestion pérenne des risques naturels	p 24
C - Agir pour faire reconnaître la singularité du territoire	p 25
Fiche objectif 4	
4 - A : Mise en œuvre des préconisations du schéma de développement culturel	p 26
4 - B : Mise en œuvre des préconisations de la stratégie territoriale du patrimoine	p 27
4 - C : La candidature du Pays au dispositif européen LEADER	p 29
V - Conclusion	p 33



I - Présentation du Pays Vidourle Camargue

I-1 - La forme juridique

Créé par arrêté préfectoral du 25 novembre 2005, le **Pays Vidourle Camargue** est un établissement public constitué en syndicat mixte ouvert, qui rassemble 4 communautés de communes et le Conseil général du Gard.

Il fédère 4 E.P.C.I., 34 communes, soit une population de 75 000 habitants (estimation Pays 2006 sur la base des recensements complémentaires de la majeure partie des communes).

I-2 - Le territoire

Le Pays Vidourle Camargue présente les caractéristiques suivantes :

- Un territoire au carrefour de l'arc méditerranéen et de l'axe nord/sud de la vallée du Rhône

Le territoire est traversé par de grandes voies de communication dont les composantes majeures sont l'autoroute A9 selon un axe Est-Ouest, instituant une frontière artificielle entre le nord et le sud du territoire mais offrant aussi, grâce à la sortie de Gallargues, une véritable opportunité de développement économique.

La ligne TGV TER (Nîmes-Montpellier) s'adosse à cet axe.

Un système de voiries nationales et départementales, orientées Est-Ouest mais aussi Nord-Sud organise les liaisons internes au territoire. **Au Nord de l'autoroute A9, l'espace fortement compartimenté par le relief, ne favorise pas un maillage transversal du territoire.** En revanche au Sud, le réseau est mieux organisé mais insuffisant.

L'autoroute A9 relie l'Italie à l'Espagne et le Sud de la France à Lyon et Paris. Le projet de liaison TGV Nîmes-Perpignan traverse une partie du territoire (Vauvert-Aimargues). Le TGV Méditerranée offre une ouverture supplémentaire du territoire sur l'extérieur mais il accentuera encore la coupure entre le nord et le sud du pays.

Par ailleurs, il convient de ne pas oublier l'importance de la navigation fluviale : le Rhône et le Petit Rhône à l'Est, ainsi que le canal du Rhône à Sète sont des voies utilisées pour le tourisme fluvial et le transport de marchandises.

- Un territoire proche des agglomérations de Nîmes et de Montpellier

Ouvert sur l'extérieur, le Pays Vidourle-Camargue est un territoire « sous influence ». Il connaît aujourd'hui des évolutions similaires à l'ensemble du bassin méditerranéen, en particulier une forte poussée du solde migratoire. La proximité des agglomérations de Nîmes et Montpellier influe directement sur le développement du territoire, notamment au niveau de l'offre de services.

- Richesse et diversité des milieux naturels

Le territoire se définit par la grande variété de ses paysages :

- Un littoral avec de vastes plages de sable et un massif dunaire unique sur le littoral languedocien
- Des zones humides avec de nombreux étangs, marais d'eau douce et marais salants qui constituent une zone écologique d'une très grande importance
- Des plateaux calcaires, d'altitude modeste, et pratiquement voués à la garrigue, à l'oliveraie et au vignoble
- Des voies fluviales et navigables telles que le Vidourle, le canal du Rhône à Sète et le Rhône à la périphérie.

La qualité des paysages est un facteur d'amplification de l'attractivité du territoire et donc des contraintes ou des risques que cette attractivité génère.

- Un patrimoine naturel faisant l'objet de classements aux plans national et international

Cet environnement est propice à une multitude d'espèces faunistiques et floristiques rares qui nécessitent des protections réglementaires notamment sur le secteur de la Petite Camargue proprement dit : inventaire ZNIEFF, site Ramsar, ZICO, site Natura 2000, s'ajoutent au classement de nombreux sites au titre des paysages remarquables.

Il existe également sur ce territoire d'autres secteurs sans doute moins connus du grand public, mais dont la qualité environnementale et paysagère mérite une valorisation accrue, particulièrement certains secteurs typiques de la garrigue méditerranéenne ou encore les berges et abords des fleuves et rivières, tels que le Vidourle.

- Une identité culturelle forte et fédératrice autour de la tradition du taureau camarguais

L'élevage du taureau et du cheval Camargue parce qu'il est lié à la nature du sol, a fait de ce territoire le cœur de la « bouvine ». C'est dans ce pays à la frange du Languedoc et de la Provence que l'on trouve le plus grand nombre et les plus prestigieux des élevages de taureaux et de chevaux de race camargue. Le moindre petit village ou hameau possède une arène et organise sa fête votive autour de manifestations taurines en tous genres. Etre né

camarguais n'est donc pas un vain mot car on tient ici par-dessus tout à ses traditions et à son identité.

Le Pays considère néanmoins que cette identité a besoin d'être mieux partagée, c'est-à-dire largement transmise et promue.

C'est d'ailleurs cette thématique « terre taurine » qui constitue le fil rouge général de l'action du Pays et celui de sa candidature au dispositif Leader.

- Un important patrimoine historique témoignage d'un territoire en situation de carrefour à travers les âges

Ici plus qu'ailleurs, l'unité de cette région est d'avoir constitué pendant très longtemps, à mi chemin entre Nîmes et Montpellier, entre Cévennes et Mer Méditerranée, une grande zone de communication et de civilisations en tous genres. Au delà d'un site fortement connu comme les Remparts d'Aigues Mortes, de nombreuses communes du territoire possèdent un patrimoine historique d'importance majeure, depuis la civilisation de Fontbousse (entre 2300 et 1800 avant notre ère) en passant par l'époque romaine avec le tracé de la voie Domitia qui traverse d'est en ouest le nord du territoire, on trouve un autre site important de l'époque médiévale, la cité sommiéroise dont le centre ancien est en secteur sauvegardé.

Le Pays vient de confier à une chargée de mission la réalisation de sa stratégie territoriale de développement du patrimoine. L'étude, commencée le 1^{er} octobre 2007, s'achèvera le 31 janvier 2008.

- Une évolution démographique en constante augmentation

Avec une population de 71 000 habitants (recensement général de la population en 1999), **aujourd'hui évaluée à 85 000 habitants** (estimation Pays faite en décembre 2007), le territoire du Pays Vidourle-Camargue connaît un taux d'accroissement naturel qui est pratiquement le double de celui de la moyenne régionale du Languedoc-Roussillon. Cependant, compte tenu de la disparité de la superficie des communes du nord au sud du territoire, il est difficile de conduire une analyse démographique pertinente sur l'ensemble des communes du territoire. Ainsi par comparaison, la densité de population du canton de Sommières est de 126 habitants au km² (superficie 17 300 ha), celle du canton d'Aigues Mortes est de 71 habitants au km² (superficie 20 530 ha).

Entre 1990 et 1999, la population de l'ensemble du territoire a augmenté de plus de 15 %, soit 1,6 % par an, alors que sur la même période la croissance moyenne en Languedoc-Roussillon est de 0,9 %.

Après enquête auprès des 34 communes, fin 2007, le Pays compte vraisemblablement 85 000 habitants, soit + 20% depuis 1999.



- Un phénomène de « banlieurisation » entre deux agglomérations

On remarque aujourd'hui que la plus forte pression démographique se situe le long de la RN 113 entre Nîmes et Montpellier, ce qui témoigne de l'urbanisation croissante de cet espace.

Ce dynamisme démographique participe d'un processus de « métropolisation » entre Montpellier et Nîmes. A ce phénomène s'ajoute un problème de « banlieurisation » et d'intégration des nouvelles populations qui travaillent à Nîmes ou Montpellier et vivent dans les communes périphériques.

- Une population relativement jeune

La population de ce territoire est majoritairement jeune : la part des moins de 20 ans voisine en moyenne les 26% avec des pointes à presque 30% de la population sur les communes autour de Vauvert et dans les communes les plus proches de Nîmes.

Le territoire du Pays Vidourle Camargue est aujourd'hui en mutation : le dynamisme démographique conduit à une nouvelle organisation de l'espace, mais aussi à de nouveaux modes de vie. La création de nouvelles passerelles entre urbain et rural est certainement l'un des enjeux majeurs du développement à venir du territoire.

- Un territoire qui dispose de quelques pôles de développement, mais insuffisants pour absorber le potentiel d'actifs résidant sur le territoire

La proximité des agglomérations de Nîmes et Montpellier se traduit par un taux important de navettes domicile-travail, facilitées par la présence d'axes routiers importants. Les communes échangeant plus de 20% de leurs actifs avec Nîmes et Montpellier sont principalement situées le long de la RN113.

L'importance des navettes domicile-travail en direction de Nîmes et Montpellier a pour conséquence la saturation du réseau de voirie, et des reports de trafic sur des chemins de substitution non adaptés.

- Un territoire soumis à une pression urbaine forte, en particulier le long des axes routiers

Le taux élevé de navettes domicile-travail entre Nîmes et Montpellier induit une péri urbanisation croissante du territoire en particulier le long des grands axes routiers.

L'étalement urbain des agglomérations s'effectue sur des terrains bon marché, pour l'accession à la propriété des jeunes ménages et se caractérise essentiellement par de l'habitat individuel. Les fortes densités de population

le long de la RN113 entre Nîmes et Montpellier témoignent de l'urbanisation croissante de cet espace. Après 1990, la construction de logements individuels a fortement augmenté dans les communes situées le long de la RN 113 entre Nîmes et Montpellier (Gallargues le Montueux, Vergèze, Uchaud), mais aussi sur la commune d'Aigues-Mortes (environ 20 % des logements de ces communes ont été construits après 1990, INSEE, RG 1999).

- Un contexte socio-économique fragile

Le tissu économique du territoire se caractérise par le développement des activités tertiaires dans un système où l'agriculture garde une large place et où le tissu industriel disparaît peu à peu.

Le secteur industriel, qui représente 18% des entreprises présentes sur le territoire, se définit par une assise relativement importante de gros établissements, par un grand nombre de très petites entreprises (plus de 95% ont un effectif inférieur à 10 salariés) et par un manque de PME. Les plus grosses entreprises jusqu'ici sources d'emploi sont pour la plupart en difficulté.

Le secteur des activités tertiaires a connu la plus forte progression depuis 1990.

Le secteur du commerce représente à lui seul plus de la moitié (52%) des entreprises présentes sur le territoire, taux largement supérieur à celui constaté dans le département du Gard.

L'un des tout premiers chantiers que le Pays Vidourle Camargue a lancé a été celui de la création d'une Maison de l'emploi au sens de la loi de programmation de cohésion sociale du 18 janvier 2005, dite loi Borloo.

Extrait du dossier de candidature à la labellisation – janvier 2007

« Cette réflexion est amenée par la situation du territoire qui se caractérise par **un contexte économique fragile cause d'une précarité sociale très forte**. L'emploi industriel disparaît peu à peu et la crise de la viticulture fait ressentir ses effets.

Ce contexte est, en janvier 2007, encore plus dégradé et inquiétant. Plusieurs entreprises du secteur ont en effet mis en œuvre ou annoncé des plans sociaux ou des suppressions de postes.

En septembre 2006, Syngenta, fabricant de produits phytosanitaires installé à Aigues-Vives, annonce la suppression de 75 postes sur 192. Le plan social se mettra en œuvre en 2007.

La Verrerie du Languedoc, basée à Vergèze a supprimé 294 emplois sur un effectif de 468, au 31/12/06.

La distillerie Finedoc, située à Vauvert, annonce début janvier 2007 la suppression de la moitié de son effectif, soit 40 personnes environ.

Enfin, la SOMAL, société maraîchère du Languedoc, basée à Saint-Laurent d'Aigouze annonce le licenciement de 6 cadres et la diminution de 50% des effectifs saisonniers habituellement recrutés en été, soit 60 personnes. »



Le dossier de Maison de l'emploi et de l'entreprise du Pays a été labellisé en février 2007 mais n'est pas encore conventionné. Les récents échanges avec la délégation nationale à l'emploi permettent de penser que ce projet pourrait l'être rapidement.

- Une agriculture diversifiée et adaptée au terroir

Trois grandes familles de productions occupent le territoire : les fruits et légumes se trouvent plus concentrés sur le secteur Est, la vigne sur les secteurs Nord et Ouest, tandis que les céréales sont plus développées en plaine.

A côté de ces productions, on va trouver d'autres types de culture annexe, représentant peu de volume, mais caractéristiques de la particularité du terroir du Pays. Elles participent fortement au développement de l'image de ce territoire : l'oléiculture, l'élevage de taureaux et de chevaux de race Camargue et l'exploitation du roseau (sagne). Toutes trois nécessitent des conditions de production intimement liées au terroir. Elles sont en outre associées à une image de produits sains, pour certains labellisés ou en cours de labellisation. L'activité agricole se développe principalement dans des exploitations de type familial de petites ou moyennes surfaces. En proie à des difficultés dues à l'internationalisation du marché de l'agriculture, cette activité est en pleine mutation, mais elle réagit différemment selon les secteurs.

Le Pays Vidourle Camargue a lancé une réflexion avec les acteurs du territoire, tous membres du conseil de développement, pour porter une candidature au dispositif Leader afin de développer et renforcer la spécificité rurale du Pays notamment liée à la « bouvine ».

Par ailleurs, la seule commune maritime du territoire, Le Grau du Roi, concentre à elle seule une forte activité de pêche. C'est le deuxième port de la Méditerranée en tonnage après Sète.

La compétence portuaire est départementale mais le Département du Gard a choisi de concéder cet équipement à la commune du Grau du Roi.

La modernisation des infrastructures du Port de pêche a été inscrite au contrat de Projet Région/Département pour un montant global de :
3 592 360 €.

- Des situations de précarité économique et sociale notamment en zones urbaines

Le volume des chômeurs sur le territoire reste très important au dessus de la moyenne régionale (12,5%). Il affecte particulièrement les populations jeunes et les femmes. Le nombre d'allocataires du RMI n'a cessé de croître particulièrement sur les communes chefs lieux de cantons. L'emploi salarié



précaire représente une part importante de l'ensemble des emplois salariés. Cette précarité est le plus souvent associée à la saisonnalité de l'emploi. Trois difficultés supplémentaires viennent s'ajouter à cette situation :

- le faible niveau de qualification des personnes en grande difficulté sociale,
- la mobilité,
- les problèmes d'intégration des populations immigrées.

II – Les enjeux du territoire

II - 1 - Les enjeux de développement déterminés par la Charte de développement durable

Le diagnostic territorial réalisé en 2002 a identifié les principaux enjeux de développement à l'horizon 2015 :

Maintenir un cadre de vie privilégié

- Faire valoir les spécificités du territoire
- Améliorer les liaisons internes au territoire
- Promouvoir une gestion maîtrisée du territoire

Encourager un mode de développement qualitatif

- Optimiser les ressources humaines
- Adapter l'activité économique aux exigences du cadre de vie
- Gérer la croissance démographique

Favoriser les synergies du territoire

- Renforcer le sentiment d'appartenance au pays
- Promouvoir le dynamisme interne et l'ouverture vers les autres

II - 2 – L'outil réglementaire : Le SCOT Sud Gard

Le SCOT Sud Gard est opposable depuis le 6 septembre 2007. Toute réflexion conduite par le Pays doit se conformer aux prescriptions de ce document et s'inscrire dans ses objectifs de développement harmonieux et durable.

Le Pays recherchera de manière systématique le rapprochement avec le SCOT afin de s'assurer que sa réflexion complète les études et les travaux menés par le SCOT. D'une manière générale, les enjeux et incitations du SCOT se retrouvent dans la stratégie du Pays.

II - 3 - Des outils complémentaires à la disposition du Pays

Depuis l'entrée en fonctionnement du syndicat mixte du Pays Vidourle Camargue en janvier 2006, le diagnostic du territoire, préalable à la charte de développement durable du Pays, a été complété et affiné par un certain nombre d'outils supplémentaires détaillés ci-dessous qui confortent les enjeux mis en exergue par cette dernière :

- Le Schéma directeur de développement des zones d'activités
- Le Schéma directeur de développement touristique
- Le Schéma directeur de développement culturel
- Le Diagnostic préalable à la création d'une Maison de l'emploi et de l'entreprise du Pays Vidourle Camargue
- Le diagnostic du territoire réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes

Par ailleurs, le Pays Vidourle Camargue disposera en février 2008 d'un outil supplémentaire :

- Une Stratégie territoriale de mise en valeur du patrimoine

Ces outils d'analyse supplémentaires ont été conduits grâce aux cofinancements des partenaires (Région, Département, Etat). Ils permettent de compléter en l'affinant le diagnostic du territoire et de déterminer les axes prioritaires d'action du Pays et d'intervention des partenaires.

II - 4 - La prise en compte de nouveaux enjeux

L'analyse des engagements précédents du Pays en faveur du développement durable et des actions mises en place ces dernières années montre que certains enjeux forts de développement durable n'ont pas encore été totalement pris en main par le Pays ou de manière encore ponctuelle.

- **L'énergie** : on connaît l'importance de l'énergie en matière de lutte contre le réchauffement climatique. **Le levier énergétique consiste à déterminer des sources d'économie par la maîtrise de la demande, de provoquer les innovations par la recherche d'une plus grande efficacité énergétique, ou encore à se préoccuper de la précarité énergétique.** L'énergie peut enfin constituer **un champ d'investigation privilégié pour le développement de nouvelles activités économiques** sur le territoire du Pays, en lien avec le développement de formations locales. L'énergie doit donc être abordée, dans un premier temps, au travers d'actions de formation et



de sensibilisation auprès des élus, des agents, des entreprises et des habitants. Elle doit faire l'objet de diagnostics locaux afin d'appréhender les opportunités de sobriété et de maîtrise de la demande. Elle peut également donner lieu à des études complémentaires afin de développer les énergies renouvelables à petite ou à grande échelle. A nouveau, l'énergie est un axe très opérationnel qui permet d'appréhender les sphères économique, sociale et environnementale du développement durable.

- **La santé** : un développement local responsable ne peut à ce titre faire l'impasse sur un enjeu aussi déterminant que les conditions sanitaires locales. La prévention des risques, la sensibilisation sur les comportements à risques, la permanence des soins sur le territoire ou les coopérations locales en matière sanitaire pourront ainsi faire l'objet de sujets de concertation et de propositions d'actions.
- **L'éducation et la sensibilisation à l'Environnement et au Développement Durable** à destination des professionnels, des publics scolaires, du grand public comme des équipes mêmes du Pays. La sensibilisation au développement durable vise à **faire évoluer les comportements** de tout un chacun vers plus d'éco-responsabilité. La collaboration avec les établissements scolaires, les associations comme les entreprises permettra de déterminer les axes de sensibilisation comme les méthodes adoptées.
- **Les transports et déplacements** : Si la volonté d'accroître les dessertes internes au territoire comptent parmi les priorités mises en avant par le Pays, ce souhait est resté pour l'instant à l'état initial malgré le projet de la Région, du Département et de l'Etat d'optimiser les infrastructures ferroviaires présentes sur le territoire (ligne Nîmes-Le Grau-du-Roi notamment). En réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans cette question éminemment structurante pour le développement du territoire, de nombreuses actions sont réalisables : **plans de déplacement collectifs, promotion des transports doux, schémas directeurs...** Dans ce domaine également, les échanges de bonnes pratiques avec des territoires pionniers comme avec les agglomérations voisines sont essentiels et prometteurs.
- **L'exemplarité du Pays** : la mise en place de **formations internes** à l'environnement vise à optimiser la bonne acceptation des actions entreprises, mais également à **développer une culture commune du développement durable**, afin de viser l'exemplarité du Pays. Celle-ci est essentielle à la **crédibilité** de l'engagement affiché par le Pays, et peut être déclinée au sein des collectivités membres. En adoptant



certain engagements en termes d'écoresponsabilité, par les achats, les transports, les comportements quotidiens, le Pays et ses membres favoriseront ainsi nettement l'engagement à leurs côtés d'autres types d'acteurs, et renforceront leur attractivité.

Les enjeux du territoire tels qu'affichés par notre charte de développement durable, complétés par les nouveaux enjeux identifiés ci-dessus, justifient la mise en œuvre d'une démarche globale d'agenda 21 qui deviendrait le nouveau cadre de cohérence, de concertation, d'innovation et de mise en œuvre concrète du développement durable en impliquant les parties prenantes du Pays.

Du global au local, nous aurons à cœur de sensibiliser les habitants du Pays aux enjeux du développement durable qui touchent et toucheront de plus en plus notre région.

III - Une démarche agenda 21 qui devient une démarche globale pour le Pays

Notre souhait et principale préoccupation est de ne pas faire de l'Agenda 21 une procédure trop lourde mais bien d'en faire le nouveau cadre stratégique du Pays.

Démarche opérationnelle, mobilisatrice, visible, économe, l'agenda 21 du Pays Vidourle Camargue **s'appuiera sur la charte de développement durable** qui a servi à la reconnaissance du territoire et au lancement des premières actions, pour l'enrichir et la réactualiser.

La réalisation d'un Agenda 21 pour le Pays marque notre volonté de continuer à nous inscrire dans une démarche de développement durable élargie à de nouvelles thématiques (énergie, santé, transports, etc).

Les thématiques et les enjeux qu'il met en avant, et auxquels il apporte des réponses, correspondent aux réalités de notre territoire.

Au regard de l'enjeu central du positionnement intermédiaire du Pays en tant que territoire "sous influence", l'agenda 21, démarche participative fondée sur la co-élaboration par les parties prenantes participation des parties prenantes, visera notamment à renforcer le dialogue avec les agglomérations voisines de Nîmes et de Montpellier. Les interdépendances et complémentarités économiques, sociales, environnementales, feront dans cette perspective l'objet d'un diagnostic partagé entre les trois ensembles territoriaux, prélude à la mise en place d'actions susceptibles de dégager de

nouvelles synergies entre eux, tout en renforçant les singularités propres au Pays, facteur essentiel de différenciation.

Ainsi, ce qui nous paraît fondamental, la problématique de la compétitivité économique et de l'emploi comme la maîtrise de l'urbanisation et la préservation des espaces naturels et agricoles sont des thématiques incontournables pour l'agenda 21 au regard des dynamiques en place.

Par ailleurs, de nouvelles thématiques seront intégrées à la réflexion agenda 21 et devraient bénéficier de la mise en place d'actions dédiées : l'énergie, abordée sous l'angle des économies, mais également comme un gisement potentiel d'innovation, d'emplois et de formations ou encore de lutte contre la précarité énergétique ; la santé, afin de minimiser les comportements à risques et de favoriser de plus intenses coopérations locales, et l'exemplarité des services publics locaux en matière d'éco-responsabilité constitueront par le biais de l'agenda 21 de nouveaux champs d'investigation pour un développement du Pays placé sous le signe de l'innovation et de la responsabilité.

IV - Les priorités d'action du Pays

Il est important de préciser en préambule, que l'ensemble des actions que le Pays souhaite conduire dans les années à venir, seront conformes au nouveau guide de développement durable que constituera l'agenda 21 du Pays.

Le Pays souhaite se saisir de toutes les questions qui font d'un territoire un lieu de vie, d'expression, de production de richesses, de rencontres, de réflexion, d'action citoyenne, etc.

A - La compétitivité économique et l'emploi - Fiche objectif 2

Ou comment améliorer les stratégies de développement économique et d'accès à l'emploi

Cet axe est inscrit au volet territorial du contrat de projet Etat-Région 2008-2013.

La priorité d'action du Pays s'est portée depuis sa création sur le développement économique et l'emploi sur un territoire qui présente un taux de 12,5% de chômeurs avec des situations particulièrement inquiétantes : 17% à Vauvert par exemple.



Le Pays dispose aujourd'hui d'un certain nombre d'outils qui continueront à guider ses actions et réflexions à condition d'être remis en perspective et évalués de manière constante :

- schéma de développement des zones d'activités,
- schéma de développement touristique dont la mise en œuvre se fait en convention avec le Comité départemental du tourisme,
- diagnostic économique territorial réalisé par la CCI de Nîmes.

Par ailleurs, le développement économique constituera un champ d'investigation pour l'Agenda 21. Là encore, la participation des acteurs économiques locaux sera sollicitée pour aboutir à une réelle co-construction des actions. Alors que la mise en place de la Maison de l'emploi et de l'entreprise permettra d'alimenter les réflexions relatives au manque d'adéquation entre besoins et offres locales de compétences, l'Agenda 21 pourrait permettre d'envisager le développement de nouvelles filières de formation et d'emploi. **Les économies d'énergie ou les sources d'énergie renouvelables sont envisagées comme autant de gisements potentiels.**

2-A La poursuite de la mise en œuvre des préconisations stratégiques du schéma directeur de développement des zones d'activités

➔ Proposer une offre permanente de chaque typologie de site

« L'objectif primordial pour le développement économique du Pays est d'éviter toute rupture de l'offre dans le temps pour chacune des typologies de sites à potentiel de développement » nous dit l'étude.

L'étude hiérarchisait les différents sites à potentiel de développement selon la typologie suivante :

- Site d'intérêt stratégique : effet structurant et d'entraînement pour le développement économique du Pays
- Site d'intérêt intercommunal : potentiel de développement avéré permettant de répondre aux demandes à l'échelle d'un sous-bassin du Pays
- Site d'intérêt local : accueil de petites unités artisanales locales

Quant au Site du Bois de Minteau, il était classé comme un site d'intérêt stratégique régional.

En octobre 2007 il est avéré que le territoire est en rupture de site disponible pour accueillir des entreprises.

Les extensions en cours (ZAE Vauvert ou ZAE Corata à Sommières) ne sont pas encore opérationnelles en raison de difficultés liées à la maîtrise publique



du foncier. La ZAE Pôle actif de Gallargues est presque complètement commercialisée. Ces informations sont obtenues à partir des données fournies par les communautés de communes.

Quant aux extensions futures de la ZAE de Vauvert et du Pôle de Lallemande à Aigues-Vives, elles sont envisageables à l'orée 2010-2011.

Par ailleurs, le lancement du site d'intérêt stratégique **du Bois de Minteau** à Calvisson, pointé dans le schéma régional et dont les études préalables figuraient au contrat Région/Département 2007, n'est pas encore imminent même si le dossier a considérablement avancé. Le Département du Gard a créé un syndicat mixte qu'il préside et dont sont membres la communauté de communes du Pays de Sommières et la ville de Calvisson. Il est désormais propriétaire des 160 ha de foncier.

Il est donc urgent de se projeter dans l'avenir pour éviter la situation de rupture actuelle, mais également pour anticiper le coût du foncier. En effet, la première acquisition foncière réalisée par la collectivité, sert ensuite de prix de référence à la zone.

L'intervention de l'Etablissement Public Foncier régional sera donc sollicitée sur le territoire.

Dans son chapitre intitulé « **Valoriser les ressources propres au territoire** » le SCOT Sud Gard, opposable depuis le 6 septembre 2007, écrit ceci :

« **2.2.3 Promouvoir un développement économique ordonnancé complémentaire et attractif dans le Sud du Gard**

Le maintien d'un tissu industriel significatif et sa valorisation constituent un des enjeux majeurs pour le Sud du Gard. Cela signifie en premier lieu de prendre appui sur l'existant et de valoriser une relation forte qui s'est établie entre économie et territoire, autour de secteurs particulièrement bien desservis par les infrastructures de transport.

L'ambition est de passer à terme d'une image d'attraction résidentielle à une image d'attraction économique.

Les objectifs du territoire sont dès lors de :

- Renforcer les qualités et les niveaux d'équipements des autres espaces économiques majeurs que sont Beaucaire, l'agglomération nîmoise, le secteur de Gallargues-Aimargues-Vergèze-Vauvert et celui d'Aigues-Mortes-Le Grau-du-Roi, pour une meilleure attractivité du territoire.
- Consolider les espaces économiques intermédiaires du binôme Saint-Génies-de-Malgoires/La Calmette et de l'ensemble Sommières-Calvisson en adéquation avec leurs vocations économiques et en complémentarité des espaces économiques majeurs
- **Identifier et réserver les espaces nécessaires au service d'un développement économique attractif et durable permettant d'anticiper les mutations économiques, en veillant à ne pas diluer des centralités dont les fonctions sont assurées par les pôles d'ores et déjà existants.**
- **Promouvoir l'émergence de zones d'accueil d'entreprises dans les sites (existants ou en devenir) les plus à même de répondre aux enjeux sans en étendre de façon démesurée les impacts induits.** »



C'est dans le cadre des orientations du SCOT et en cohérence avec sa charte et les divers outils d'analyse à sa disposition que le Pays prévoit, en accord avec les communautés de communes, d'actualiser son schéma de développement des zones d'activités par **une étude prospective sur les possibilités foncières et économiques** de création de nouvelles zones d'activités qui prenne notamment en compte :

- l'intérêt stratégique de la situation géographique,
- le ciblage à priori sur des activités innovantes
- la nécessité de l'implantation du très haut débit en fonction de l'intérêt stratégique de la zone
- la thématisation éventuelle
- la démarche qualitative globale
- l'animation, la communication

Cette démarche est le prolongement nécessaire et logique du schéma directeur de développement des zones d'activités du Pays, réalisé entre novembre 2005 et juillet 2006.

Elle sera conduite dans le cadre de la commission développement économique du Pays en même temps qu'une réflexion sur les conditions d'accueil et de pérennisation des entreprises sur le territoire (pépinières d'entreprises, animation, services, etc).

➔ Le Pays créera les conditions du dialogue entre les opérateurs des zones d'activités et la Maison de l'emploi et de l'entreprise.

Il incitera à la mise en place de dispositifs d'animation des zones d'activités.

2-B La poursuite de la mise en œuvre des préconisations du schéma de développement touristique : Créer une réelle destination touristique à l'échelle du Pays Vidourle Camargue et promouvoir un tourisme nature

Le Pays souhaitait connaître précisément la nature et le poids économique de la fréquentation touristique de son territoire. A la demande de la commission tourisme du Conseil de développement, une **étude qualitative** a été réalisée au cours de l'été 2007 en partenariat avec le Comité départemental du tourisme et un extrait de **l'étude quantitative** menée par le cabinet A4 pour le compte du Comité régional du tourisme a été demandé.

Ces données permettent de connaître le profil type du vacancier sur le territoire et d'envisager des actions collectives (promotion, communication, formation des professionnels, des salariés, des producteurs locaux) à mener avec les offices de tourisme, les communes ou communautés de communes ainsi que les divers partenaires institutionnels du territoire, afin de faire valoir la destination Vidourle Camargue.



Ces données sont mises en perspective par la commission tourisme du Pays avec l'un des enjeux ressortant du « Diagnostic pour un projet de territoire » de la CCI : « la nécessité d'accompagner le développement des entreprises à vocation touristique ».

Cet accompagnement porte notamment sur la qualification de l'offre touristique, le développement des labels, la professionnalisation des acteurs.

Le Pays centrera son action sur le développement et l'organisation d'un tourisme nature, qui correspond aux objectifs de sa charte de développement.

Un certain nombre d'opérations ont été lancées et seront poursuivies comme la création d'une carte touristique, l'identification et le jalonnement de boucles cyclotouristiques ; d'autres sont en cours de gestation.

Il est par exemple envisagé en 2008, l'organisation d'une manifestation touristique déclinée sur l'année en divers événements (Paroles de terroir au printemps, les Flâneries en été, Ballade en Costières, Camargue à l'automne et une autre manifestation à créer en hiver), qui pourrait s'intituler « **Quatre saisons en Pays Vidourle Camargue** » dont l'organisation serait portée sur chaque communauté de communes soit par un office de tourisme, la communauté de communes ou le pôle touristique. L'idée est de proposer une offre de séjours découverte loisirs, patrimoine, nature et terroir.

Destination naturelle, c'est la carte qu'entend jouer le Pays en faveur du développement d'un tourisme doux, respectueux de l'environnement, conforme aux objectifs affichés par le Syndicat mixte de la Camargue gardoise dans l'**Opération Grand Site** entrée depuis 2005 dans sa phase opérationnelle. Cette OGS est inscrite au contrat de projet Etat-Région et mobilise des financements conséquents de la part des collectivités locales.

L'ensemble de la réflexion sur le développement touristique du Pays suppose une mise à plat des rôles de chaque partenaire touristique reconnu ou potentiel ainsi qu'une professionnalisation accrue de tous. C'est pourquoi à l'initiative des pôles d'accueil touristique (CDT du Gard), partenaires privilégiés du Pays, une réflexion sera conduite par la commission tourisme qui pourrait aboutir à la mise en place d'un **Schéma Local d'Organisation Touristique** (SLOT).

Il s'agit de structurer les fonctions d'accueil, d'animation et de développement touristique de façon durable, efficace et productive grâce à :

- une organisation au service du territoire et au service du projet de territoire,
- une efficacité renforcée et des économies d'échelle grâce à un regroupement de moyens,



- une simplification des structures,
- un fonctionnement clair et affiché des services touristiques du territoire.

Ce travail de réflexion s'inscrit particulièrement bien dans les souhaits des professionnels du tourisme du territoire exprimés par l'étude de la CCI et déjà identifiés par le schéma de développement touristique du Pays.

➔ Promouvoir le développement du tourisme fluvial

Les contrats territoriaux 2006 et 2007 avaient permis le financement de trois études :

- l'une pour la requalification de la halte-nautique de Gallician,
- l'autre pour la création d'un pôle d'activités autour du nautisme à Aigues-Mortes,
- la dernière pour la requalification et l'extension du centre nautique UCPA de Port-Camargue.

Le secteur du nautisme étant particulièrement vaste, **le Pays souhaite limiter son action et ses interventions au développement et à la promotion du tourisme fluvial sur son territoire.**

Il prévoit pour cela de travailler avec le Pays Costières-Garrigues et l'association gardoise pour la promotion du tourisme fluvial (AGPTF).

2-C Le renforcement de l'offre commerciale du territoire

Les études de la Chambre de commerce et d'industrie de Nîmes (basées sur des chiffres 2004 en cours de réactualisation) font apparaître que l'évasion commerciale (hors impact touristique) est presque deux fois plus importante que le chiffre d'affaires global réalisé sur le territoire.

Pôles commerciaux	Commerces traditionnels	Grandes surfaces	Chiffre d'affaires en alimentaire en M€	Chiffre d'affaires en non alimentaire en M€	Evasion commerciale en M€
Aigues-Mortes/le Grau-du-Roi	300	19	29	14	59
Aimargues	15	2	18,3	6,3	49
Vauvert	64	4	15	9	27
Vergèze	15	1	8,3	3	25
Gallargues/Aigues-Vives/Aubais	36	4	3	3,7	31
Cœur de Vaunage	28	2	8,1	2,64	29
Sommières	86	6	24	12	59
TOTAL	544	38	156,34		279

Aussi, y-a-t-il lieu de mener des actions pour redonner au territoire une certaine centralité économique, en s'appuyant sur les préconisations du SCOT Sud Gard et sur les pôles commerciaux identifiés dans l'étude commerciale du document.

Etant entendu que le territoire ne pourra pas concurrencer l'attractivité commerciale des agglomérations voisines, **le Pays privilégiera les réflexions et les actions en faveur du développement de commerces et de services de proximité, plus particulièrement au cœur des villes et des villages**, en s'interrogeant sur la nature de l'offre à développer, sa localisation, les accompagnements possibles à mettre en œuvre (aides à l'installation, à l'investissement, transports, accessibilité, charte d'accueil, etc).

Cette réflexion sera menée par le conseil de développement avec le concours de la Chambre de commerce et d'industrie de Nîmes et la chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard.

2/D Promouvoir une agriculture durable et viable

Dans le cadre de la candidature du Pays au dispositif européen Leader, le monde agricole a été très sollicité. Ses difficultés, ses fragilités dépassent bien entendu les compétences du Pays.

Le Pays souhaite toutefois promouvoir son agriculture et contribuer, dans la mesure de ses capacités, à créer les conditions de sa pérennité et de sa viabilité économique. **Le Pays centrera son action sur l'économie liée à la bovine et aux savoir-faire traditionnels.**

➤ Promouvoir l'économie autour du taureau de Camargue et de la « bovine »

L'économie autour de la « bovine », activité très spécifique et très prégnante en Pays Vidourle Camargue, génère un volume financier de 30 M€ (chiffres FFCC 2007).

Cette économie non négligeable mérite d'être confortée, structurée, développée. C'est ce que font le Département du Gard et la Région en fonction en aidant les collectivités à la mise aux normes des bâtiments liés à la course camarguaise, la Fédération Française de la Course Camarguaise pour ses activités de promotion.

La bovine, et plus précisément la Terre taurine, est par ailleurs le thème fédérateur de notre dossier de candidature Leader.

Toutes les actions visant à une promotion de qualité, à la transmission des savoir-faire qui lui sont liés, seront encouragées par le Pays.



Ainsi, dès 2008, nous souhaiterions aider au financement d'un salon économique de la bovine qui se déroulerait à Aigues-Vives.

D'autres actions pourront être développées par la suite en lien avec la Maison de l'emploi (formations aux métiers spécifiques de la bovine) ou des zones d'activités.

➤ **Promouvoir l'économie autour des savoir-faire traditionnels**

La taille de la pierre, l'entretien des oliveraies ou des vignes, sont des métiers présents sur le territoire et qui nécessitent d'être soutenus, reconnus, développés en vue de créer des petites entreprises durables.

Par ailleurs, le Pays sera partenaire de la Chambre d'Agriculture pour prendre part à toute réflexion ou animation d'actions de sensibilisation visant à encourager les entreprises agricoles et agroalimentaires à s'orienter vers des modes de production durables.

2-E Orienter et accompagner les actions de la Maison de l'emploi et de l'entreprise du Pays Vidourle Camargue

Premier grand projet véritablement fédérateur du Pays (12 mois de réflexion commune), la *Maison de l'emploi et de l'entreprise du Pays Vidourle Camargue* est une association (obligation faite par la loi) présidée par le président du Pays. Elle a été labellisée en février 2007. Elle fonctionnera en réseau de 4 antennes, une par communauté de communes (Aigues-Mortes, Vauvert, Gallargues et Sommières).

En rassemblant sur un site clairement identifié l'ensemble des services en direction des demandeurs d'emploi, des salariés, des entreprises, la *Maison de l'emploi et de l'entreprise du Pays Vidourle Camargue* est apparue comme un dispositif pertinent permettant de rapprocher le service public de l'emploi du citoyen.

Dès que l'Etat aura statué sur sa décision de conventionner avec l'association, la nouvelle structure pourra fonctionner selon un programme pluriannuel validé par son conseil d'administration.

La *Maison de l'emploi et de l'entreprise* est un outil au service du Pays, qui reste l'initiateur de la démarche, l'échelon où se met en œuvre la démocratie locale. Le Pays continuera donc à se saisir des questions d'emploi sur son territoire. Il orientera les actions de la Maison de l'emploi.

L'Etat et les collectivités seront sollicités pour aider au fonctionnement de la nouvelle structure. Le Conseil général a délibéré en ce sens.

Le Conseil régional sera sollicité quant à lui pour aider au financement de certaines actions de la Maison de l'emploi, notamment celles portant sur la

formation dont les besoins ont été identifiés dans le cadre du Programme Régional de la Formation.

Le programme prévisionnel de la structure, tel que défini dans le dossier de conventionnement prévoit des actions pour :

a - Développer les relations avec le tissu économique local dans l'objectif d'un développement de l'emploi, en prenant en compte la spécificité de **l'emploi saisonnier**.

b - Mettre en adéquation l'offre et la demande, en diversifiant et en renforçant notamment **l'offre de formation**, en lien avec les besoins des entreprises locales. Le Pays veillera à ce que le Schéma Régional de Formation soit bien pris en compte.

c - Travailler pour améliorer la prise en compte des problèmes de **mobilité des publics** pour leur retour à l'emploi.

d - Harmoniser et restructurer les lieux d'accueil en définissant un « **minima** » pour **l'offre de services sur le territoire** (demandeurs d'emploi, salariés, entreprises).

e - **Mutualiser** les moyens et ressources : locaux, matériel mais aussi information, documentation, etc.

2-F Accompagner le développement économique par des politiques publiques adéquates

Si la « politique partenariale d'accueil économique et d'insertion professionnelle » préconisée par le schéma de développement des zones d'activités est déjà prise en compte dans le fonctionnement de la future Maison de l'emploi et de l'entreprise, de nombreuses autres propositions en découlant peuvent faire **l'objet d'une réflexion animée par le Pays dans le cadre du conseil de développement concernant :**

- les transports et les déplacements pour favoriser la mobilité interne et externe, qui sera mise en perspective dans le cadre de la démarche Agenda 21
- le logement et les équipements publics (voir dans le paragraphe l'enjeu foncier
- le maintien et le développement des services de proximité et services à la personne qui constituent des gisements d'emploi considérables pour notre territoire.

- La formation initiale dont les structures manquent cruellement sur notre territoire : aucun lycée d'enseignement général ou professionnel, aucun CFA, aucun organisme de formation.

B/ L'enjeu foncier - Fiche objectif 3

Ou organiser le territoire et ses usages en fonction de l'enjeu foncier

Cet axe est inscrit au volet territorial du contrat de projet Etat-Région 2008-2013.

On a vu dans le diagnostic du territoire que le dynamisme démographique du Pays participe d'un processus de « métropolisation » entre Montpellier et Nîmes, auquel s'ajoute un problème de « banlieurisation » et d'intégration des nouvelles populations qui travaillent à Nîmes ou Montpellier et vivent dans les communes périphériques.

Ce dynamisme démographique est ressenti à la fois comme une opportunité pour le territoire mais également comme un danger.

Il engendre une pression foncière telle que le territoire doit s'organiser pour répondre à la demande tout en préservant ses activités agricoles, ses paysages, son cadre de vie dans un contexte particulier où près de la moitié du territoire est soumis au risque inondation.

L'ensemble de ces problématiques foncières appelle une réflexion et des actions concertées sur le développement durable de notre territoire. Les problèmes de mobilité et de transports sont également liés à cette réflexion.

La charte de développement durable du territoire précise :

« Le Pays Vidourle Camargue bénéficie d'un cadre de vie privilégié dont les composantes sont à rechercher dans ses qualités paysagères remarquables modelées par l'action des hommes, au maillage et à l'organisation équilibrée de ses villes et villages, à l'équilibre harmonieux entre ses espaces agricoles, naturels et construits. Situé à la charnière des agglomérations voisines de Nîmes et Montpellier, le Pays est soumis à une pression démographique et urbaine forte et risque ce faisant de perdre ses particularités en se diluant dans un ensemble urbain banalisé, polarisé et organisé par les centres situés en dehors de son territoire d'action. Afin de maîtriser les évolutions en cours, le Pays privilégiera trois orientations générales. Il cherchera à :

- faire valoir les spécificités du territoire
- promouvoir une gestion maîtrisée du territoire
- améliorer les liaisons internes au territoire. »

Si la charte de développement durable du Pays prévoyait initialement la réalisation d'un schéma de secteur du SCOT Sud Gard, cette proposition a pour l'instant été abandonnée au profit de démarches plus sectorielles qui pourraient être mises en œuvre plus rapidement.



3-A Connaissance partagée des données du territoire

Pour mener à bien son objectif de connaissance partagée des données du territoire, le Pays souhaiterait pouvoir engager dès 2008 une action qui lui permettrait de se doter d'un **outil de diagnostic et de prospective majeur** pour un développement harmonieux et maîtrisé du territoire. Cet outil prendrait la forme d'un **serveur cartographique commun** permettant de mutualiser les données géomatiques actuellement développées de manière diverse par les communautés de communes afin de disposer d'une vision dynamique du territoire et de ses contraintes (PLU, périmètres de protection, zonages divers, etc) mais également d'anticiper ses évolutions. Cet outil permettrait par ailleurs d'évaluer les manques en matière d'équipement numérique au sein des communautés de communes et les assister dans la mise à niveau de leurs moyens en vue d'une couverture homogène du territoire. Le Pays dispose d'une technicité particulière sur le territoire avec le savoir-faire de la Communauté de communes Rhône Vistre Vidourle qui pourrait être mutualisée.

Le Pays travaillera en concertation avec les services du SCOT sud Gard pour créer un dispositif qui optimise les données dont dispose le SCOT.

L'action 3.2.4 du FEDER « Acquisitions mutualisées de données géographiques référencées » prévoit un taux de financement de 50% de la dépense éligible.

3-B Déterminer une stratégie de devenir des terres agricoles en déprise

Dans un contexte de forte croissance urbaine et périurbaine liée à la croissance démographique et de conjoncture économique délicate, les territoires agricoles du sud du Gard sont aujourd'hui menacés. La crise viticole qui fragilise le tissu d'exploitations locales se traduit par des vagues successives d'arrachage du vignoble. La spéculation autour des vignobles des Vins des Sables constitue une menace pour les viticulteurs de ce territoire singulier à l'intérieur du Pays.

Le Pays encouragera les communautés de communes à s'inscrire dans l'appel à projets régional destiné à « *promouvoir des projets collectifs territoriaux portés par les collectivités en partenariat avec les structures économiques agricoles dans le but de développer des cultures agricoles compétitives alternatives à la vigne, sur des parcelles issues de l'arrachage* ».

La communauté de communes du Pays de Sommières est déjà candidate à cette action en 2008.

Le Pays se fera l'écho de cette action auprès des communes et des intercommunalités.

3-C S'engager dans une gestion pérenne des risques naturels

En partenariat avec le Département du Gard et la Région, le Pays Vidourle Camargue souhaite mener une action déterminée pour prévenir les risques naturels et particulièrement se prémunir des inondations.

Le territoire du Pays Vidourle Camargue est fortement contraint par le risque inondation (environ 50% du territoire). Une étude conduite par le Conseil général du Gard se basant sur les communes disposant d'un atlas des zones inondables et les chiffres de population du dernier recensement général, soit 1999, donnent les résultats suivants :

Communauté de communes	% du territoire en zone inondable	% de la population résidente en zone inondable	% des surfaces urbanisées en zone inondable
CC du Pays de Sommières	12	25	14
CC de Petite Camargue	63	49	51
CC Rhône Vistre Vidourle	30	35	26
CC Terre de Camargue	100	100	100
Ensemble du Pays	57	51	46

Le Pays Vidourle Camargue représente 11% de la superficie du Département du Gard, 35% des superficies en ZI, 15% des populations en ZI, 21% des surfaces urbanisées.

Si on considère un ratio de 2,7 personnes par logement, on arrive à 13 181 logements potentiellement situés en ZI pour une population de 35 588 habitants environ.

Les nouvelles générations de PPRI entrent ou vont entrer en vigueur (Moyen Vidourle : 2008, Moyen Vistre : 2008-2009, Rhône : 2009-2011 et basse plaine et Camargue gardoise : 2008-2010) avec des obligations nouvelles pour les collectivités, les particuliers, les entreprises.

Le Département est particulièrement investi dans le financement des actions visant à la réduction de la vulnérabilité aux inondations des zones habitées.

Le Pays peut jouer un rôle important en faveur de la **sensibilisation** des acteurs du territoire sur le risque inondations et les contraintes nouvelles qui vont s'imposer dans le cadre des nouvelles générations de PPRI. Il peut informer sur les dispositifs existants les intercommunalités qui envisagent de lancer des **OPAHs réduction de la vulnérabilité**.

Une grande partie du territoire, contrainte par le risque inondation, voit son développement urbain et économique pétrifiés ; l'autre doit au contraire se prémunir du risque d'une urbanisation extensive, corollaire de la crise agricole et de la pression démographique.

Le SCOT sud Gard a bien identifié cette problématique. S'il donne des indications précises sur le nombre de logements à créer par communauté de communes pour les 10 ans à venir, s'il donne des orientations en matière de développement urbain.

Une nouvelle façon de se développer, d'habiter doit donc être envisagée. C'est la raison pour laquelle, le Pays pourrait lancer un **schéma territorial pour une politique de l'habitat** qui s'inscrirait dans le cadre de la démarche Agenda 21 et prendrait pour appui les préconisations du SCOT Sud Gard en matière d'habitat en les précisant.

La communauté de communes du Pays de Sommières est pionnière en la matière puisqu'elle a déjà engagé une démarche de Plan Local de l'Habitat au niveau de son territoire. Le Département est prêts à accompagner cette démarche intercommunale en souhaitant qu'elle puisse servir d'opération pilote pour les autres intercommunalités du Pays.

C) Agir pour faire reconnaître la singularité du territoire - Fiche objectif 4

Ou comment coordonner la valorisation des atouts du territoire

Le diagnostic préalable à la charte du Pays fait apparaître clairement le paradoxe de notre territoire : Un territoire fortement identitaire, disposant d'une richesse patrimoniale multiple (historique, paysagère, culturelle) mais qui, confronté à un accroissement de population (solde naturel et migratoire) et à l'affaiblissement de l'offre d'emploi locale, court le risque d'une « banlieurisation » forte.

Un des corollaires à ce risque serait l'intégration manquée des nouvelles populations (ce qui est déjà le cas en partie) voire la disparition progressive de la singularité du Pays et de ses traditions agricoles, culturelles, traditionnelles, au nom de la standardisation des modes de vie et de pensée.

C'est donc sur la thématique de l'attachement à un territoire, de **l'intégration** au sens le plus large que nous souhaiterions pouvoir mener une action forte au niveau du Pays. Il ne s'agit nullement de prôner un quelconque repli identitaire mais bien de s'interroger sur la thématique de la transmission : que transmettre, pourquoi transmettre et comment ?

Ce qui rassemble, ce qui singularise ce territoire, c'est l'identité culturelle forte et fédératrice qui se dégage de la tradition du taureau de Camargue, de ce que nous appelons ici la « Bouvine ».

Cette tradition au sens large est vraiment le **code commun** d'un territoire dont nous avons démontré par ailleurs la complexité du fonctionnement (mosaïques de paysages et de bassins de vie) auxquels s'ajoute une forte problématique des territoires périurbains (déplacements pendulaires, maîtrise des croissances, évolution des services à la population, transmission de la culture et de l'identité...) liée à son positionnement géographique.

Elle est la traduction d'une culture locale, d'un patrimoine et d'une culture populaire propres au pays. Toutes les communes ou presque ont leurs arènes et leur « fête votive ». Dans de nombreuses communes, la culture au sens artistique, vient après la bouvine.

C'est donc pour nous un enjeu majeur que de conforter cette identité, cette singularité du territoire à travers les traditions culturelles liées à la bouvine. Nous avons d'ailleurs bâti notre stratégie de développement dans le cadre du dispositif européen Leader sur le thème fédérateur de la « terre taurine » et la priorité ciblée de la « transmission ».

Pour autant, la culture en Pays Vidourle Camargue ne peut pas se réduire à la pratique et aux animations liées à la bouvine.

Même si la culture taurine est propice aux expressions contemporaines (voir le Cercle d'art contemporain du Cailar par exemple) et si les arènes sont souvent les seules salles de concerts dans les villages, le croisement des publics est difficile.

Il y a un vrai chantier pour le Pays, un vrai enjeu dans le croisement des publics et l'intégration des nouveaux arrivants sur le territoire.

C'est notamment pour cette raison que le Pays a souhaité se doter :

- d'un schéma de développement culturel dont les conclusions ont été rendues en décembre 2007
- d'une stratégie territoriale du patrimoine en cours de réalisation.

4-A Mise en œuvre des préconisations du schéma de développement culturel

➔ Quelques éléments de réflexion émanant du schéma de développement culturel



(...) De façon générale, c'est dans sa capacité à assurer du lien entre les acteurs, à devenir un lieu d'échanges et de rencontres (ce qui correspond aux missions premières d'un pays) que le Pays Vidourle Camargue est particulièrement attendu. (...)

(...) La culture aujourd'hui est un mélange d'approches internationales et d'ancrages locaux. Le Pays peut être un point de rencontre entre ces deux « entrées ». Il est ainsi par exemple possible de provoquer des rencontres entre les personnes travaillant sur la mémoire et les traditions, et ceux travaillant sur la création. (...)

(...) La culture est également à la croisée de nombreuses disciplines. Le Pays, de par son approche transversale du développement, peut engager une action qui s'appuie sur le croisement des savoirs. Le pays peut ainsi montrer le champ des possibles, dans les pratiques, dans le domaine artistique, dans les partenariats, dans les échanges d'expériences : des initiatives conduites dans une commune ou une communauté de communes du Pays peuvent être présentées dans d'autres parties du territoire.

Le Pays Vidourle Camargue est riche d'initiatives et d'acteurs culturels, il s'agit bien de montrer cette richesse en appréhendant la question culturelle à l'échelle d'un nouveau territoire : le Pays. Et dans le domaine de la culture, comme dans de nombreux autres domaines, l'action du Pays sera notamment évaluée dans sa capacité à produire du lien entre les acteurs et les projets. (...)

Le Pays compte mettre en œuvre les préconisations du schéma de développement culturel dès qu'elles auront été validées et hiérarchisées par les élus et la commission culture du conseil de développement, créée le 10 décembre 2007.

Les cinq axes stratégiques proposés sont les suivants :

- devenir un centre de ressources au service des acteurs de la culture
- organiser un développement culturel concerté (schéma des équipements culturels, définition des manifestations d'intérêt de Pays)
- qualifier les lieux de culture (charte d'accueil, équipement, enseignement)
- amplifier des actions engagées pour la mobilité des publics (pass-culture, communication, saison culturelle à l'échelle du Pays...)
- provoquer la rencontre autour de projets (travailler avec les réseaux existants, favoriser l'achat en commun de spectacles, création d'une université populaire...)

Ainsi le Pays se posera comme l'échelle pertinente dans le cadre de laquelle les grands partenaires financiers d'une politique culturelle (Etat, Région, Département, Europe) s'engagent durablement en faveur d'une politique culturelle.

4-B Mise en œuvre des préconisations de la stratégie territoriale du patrimoine

⇒ Quelques éléments de réflexion émanant de la stratégie territoriale du patrimoine en cours d'élaboration



Particulièrement riche, le patrimoine du Pays Vidourle Camargue n'est actuellement pas pris en compte à sa juste valeur : l'état de conservation et la valorisation du patrimoine sont hétérogènes et ne semblent pas avoir beaucoup mobilisé les politiques publiques à l'exception des remparts d'Aigues-Mortes, véritable joyau médiéval.

Aucune politique de mise en valeur globale n'existe actuellement sur le territoire du Pays Vidourle Camargue. De plus, les actions existantes ne sont pas toujours très lisibles et leurs retombées ne sont pas toujours mesurées.

Le Patrimoine du Pays Vidourle Camargue regroupe des éléments variés et d'une grande richesse.

- **des milieux naturels fortement marqués par la présence de l'eau** (douce, saumâtre et salée), d'une grande richesse écologique (qui sont déjà pour grande partie pris en compte dans le cadre de l'Opération Grand Site)
- **des villes à fort héritage historique** : Aigues-Mortes, Sommières
- **des traditions festives liées à la bouvine**
- **de nombreux témoins du peuplement de cultures anciennes** : site de Fontbouisse, oppida, ponts et voies romaines...
- **un patrimoine vernaculaire bâti lié aux activités agricoles** (viticulture, oléiculture, riziculture, production de sagne, élevage taurin et équestre...)
- **des savoir-faire spécifiques liés aux activités locales** : extraction de la pierre, vinification, oléiculture, élevage, production de sagne, artisanat autour du fer forgé, pierre sèche, récolte du sel...
- **des paysages** marqués par la conquête des hommes sur le littoral, par l'élevage extensif et par la production viticole et oléicole
- **des productions agricoles fortement ancrées sur le territoire** : riz, olive, vin, viande de taureau et fromage de chèvre.

Les enjeux de la valorisation du patrimoine sur le territoire du Pays

Ce patrimoine peut répondre à plusieurs enjeux de développement inscrits dans la charte du Pays Camargue Vidourle.

- Conserver la connaissance d'un héritage historique fort, œuvre de diverses civilisations (préhistorique, gauloise, romaine, chrétienne) et permettre aux habitants de se l'approprier comme base commune.
- Construire une identité commune sur un territoire intermédiaire, particulièrement marqué par le brassage de populations et par un risque de « banlieurisation » face aux métropoles que sont Nîmes et Montpellier
- Permettre une gestion équilibrée de l'espace et des paysages
- Renforcer certaines activités économiques du territoire : tourisme, artisanat du bâtiment, métiers d'art, agriculture.
- Rééquilibrer les flux touristiques entre le littoral et l'arrière-pays



- Participer à l'attractivité générale du territoire, en particulier pour des activités à plus forte valeur ajoutée.

Face aux enjeux que représente le patrimoine dans son développement économique et culturel, le Pays Vidourle Camargue avait intérêt à concevoir une véritable politique de mise en valeur du patrimoine, cohérente et source de développement sur l'ensemble du territoire. C'est l'objet de la stratégie territoriale du patrimoine en cours de réalisation et dont les conclusions seront connues au cours de l'année 2008.

Cette stratégie doit nous permettre d'obtenir un inventaire des ressources patrimoniales présentes sur le territoire et de leur état de conservation, de connaître les actions de mise en valeur du patrimoine entreprises actuellement, d'analyser les publics concernés, et surtout de proposer des scénarii de développement en étudiant particulièrement la pertinence et l'intérêt d'un label Pays d'Art et d'Histoire, la thématique la plus fédératrice et l'échelle la plus adaptée (Pays ou Communauté de Communes), la pertinence et l'intérêt d'autres types de labellisation du patrimoine

Le cahier des charges spécifiait bien l'importance d'axer le travail de réflexion sur la **spécificité du territoire** notamment sur le plan des **traditions populaires**.

C'est pourquoi d'emblée, le travail a consisté à réaliser un inventaire du patrimoine taurin sur chacune des 34 communes du Pays. Cela permettra d'engager dès 2008 des actions sur la **valorisation de ce patrimoine**, tant au niveau matériel (arènes, torils, clôture des pâturages, pérennisation des métiers, signalétique, cartographie,...) qu'immatériel (vocabulaire spécifique à faire partager et découvrir, histoires locales, témoignages, etc).

Quant à la pertinence du **label Pays d'art et d'histoire** en cours d'étude, il doit nous permettre de fédérer le territoire autour d'une identité forte et porteuse en termes d'image, exigeante en termes de valorisation, d'accueil, d'animations culturelles mais dont le coût et les contraintes doivent être mesurées avec une extrême rigueur.

Si ce projet de label devait être engagé par le territoire et validé par la DRAC, le Pays demanderait que les autres collectivités accompagnent la démarche.

4-C- La candidature du pays au dispositif européen LEADER

Le Pays Vidourle Camargue est candidat au dispositif européen LEADER. L'enjeu pour le Pays est de préserver l'espace rural, d'y maintenir des activités économiques traditionnelles, d'en développer de nouvelles, **afin de soutenir ou créer des emplois durables**.



Depuis la parution de l'appel à projets, le 31 août 2007, le Pays s'est mobilisé pour créer les conditions de cette candidature. Un chargé de mission a été recruté à cet effet ; de nombreuses réunions ont permis de rassembler les acteurs du monde rural du territoire parmi les plus dynamiques et motivés ainsi que les collectivités partenaires ; une campagne de communication a été lancée.

Le Pays a déposé son dossier au 15 janvier 2008, date limite fixée par le comité régional de sélection Leader.

Rappelons que LEADER permet de mobiliser près de 3 M€ sur le territoire dont 1,5 M€ de FEADER.

D'ores et déjà les cofinancements de la Région et du Département (principal soutien à cette candidature) sont acquis. Les soutiens des communautés de communes ont été sollicités et sont un atout majeur dans le dossier.

Le mardi 8 janvier 2008, le bureau du Pays s'est prononcé favorablement sur le dossier de candidature présenté dans le cadre du dispositif européen LEADER et axé sur la priorité ciblée de la Transmission avec pour thème fédérateur la Terre Taurine.

1/ La stratégie et la priorité ciblée du GAL Terre Taurine

Pour les raisons que nous évoquions dans le chapitre précédent, le Pays a défini une stratégie de développement à partir du thème fédérateur de la « bouvine » que nous avons souhaité élargir à la « terre taurine ». **Cette thématique du « terroir taurin » est le fil conducteur de la candidature et donc de la stratégie qui en découle.**

Car force est de constater que cette tradition populaire de la « bouvine » est cependant réservée à un public local de plus en plus restreint. L'enjeu pour le territoire est donc de la transmettre afin de la conserver, de l'enrichir, de la faire évoluer, d'en faire un vrai vecteur de culture et de développement.

Il y va de la préservation de cette singularité qui fait la richesse et l'originalité du Pays Vidourle Camargue.

Le comité de réflexion et le Pays Vidourle Camargue ont choisi d'axer la stratégie de développement du GAL autour de la thématique prioritaire de la transmission accompagnée de ce fil conducteur de la terre taurine, ce qui donne une priorité ciblée ainsi formulée :

Transmission d'une économie et d'un patrimoine culturel et naturel liés à la singularité de la Terre Taurine.



La Transmission :

Cette thématique concerne aussi bien la transmission d'activités, de paysages, de modes de vie, de traditions culturelles, langagières, dans le but de les faire connaître, apprécier, de les préserver en les faisant nécessairement évoluer.

Elle permet de valoriser, faire connaître et perdurer les spécificités du territoire à plusieurs niveaux :

- transmission des savoirs-faires locaux dans le cadre du renouvellement générationnel, de l'accueil et de l'intégration des nouvelles populations autochtones ou de l'accueil touristique,
- renforcement et préservation des activités économiques existantes,
- création des conditions de la transmission aux générations futures d'un patrimoine culturel et naturel unique.
- orientation de la stratégie de développement vers une agriculture raisonnée, viable et donc durable.

Cette thématique nous semble favoriser les conditions de l'adaptation, la préservation et la valorisation des richesses présentes sur le territoire pour en assurer leur transmission de manière durable afin qu'il conserve toute sa singularité.

2/ Une stratégie élaborée en cohérence avec la stratégie générale du Territoire

La stratégie du GAL a été élaborée en cohérence avec la stratégie générale du territoire, telle que définie dans la charte de développement durable qui évolue avec la nouvelle génération du contrat territorial 2008-2013.

Agenda 21

Leader sera un accompagnateur de cette démarche nouvelle lancée sur le territoire du Pays. Grâce à certains dispositifs (214-D conversion à l'agriculture biologique, 323- D patrimoine naturel...) Leader sera un moyen d'appuyer les intentions affichées par le Pays, que ce soit par un accompagnement financier des opérations pilotes, un accompagnement des acteurs économiques responsables ou la diffusion des informations et actions à caractère durable.

Une grande partie des dispositifs présentés porte en critère de priorité la durabilité des actions. Cette recherche d'efficacité environnementale sera donc présente au cœur des discussions du comité de programmation (donc du partenariat public privé). Leader de par son fonctionnement spécifique aura l'opportunité d'appuyer toute action innovante relevant de ce domaine spécifique.

En donnant des moyens nouveaux aux acteurs économiques du monde rural, Leader permet de compléter les actions menées par le Pays dans le cadre du contrat territorial 2008-2013 :

→ **Compétitivité du territoire**

Leader pourra être mobilisé sur tous les dispositifs visant à élargir l'activité économique en milieu rural :

- développement du tourisme rural afin de rééquilibrer l'offre touristique sur le territoire dans le cadre de la création d'une vraie destination touristique à l'échelle du Pays,
- soutien au commerce de proximité dans les villages,
- soutien à la diversification agricole,
- activation de la mesure service (321) dans le cadre de la Maison de l'emploi et de l'entreprise,
- activation d'autres mesures pour accompagner la politique de mobilité ou d'habitat du territoire.

→ **Enjeu foncier**

Comme pour le point précédent Leader sera complémentaire de cette problématique. Cette complémentarité se fera sur l'accompagnement des démarches par l'information (Mesure 331) qui reste une étape importante de la prévention des risques, ou l'animation Mesure 341-B. Le FEADER sera mobilisé également sur l'objectif porté par le Pays pour une stratégie de devenir des terres agricoles en déprise par la Mesure 341B.

→ **L'enjeu du cadre de vie**

On retrouve complètement cette préoccupation dans la priorité ciblée de notre candidature Leader. Leader se propose de gérer attractivité et qualité du cadre de vie par la remise à niveau des services à la population et l'accueil des nouvelles populations (mesure 321), par la préservation du patrimoine naturel et patrimoine culturel (323- C- D- E).

Sur la stratégie du patrimoine lancée par le Pays, deux grandes opportunités ont été mises en avant :

- Une possible labellisation en Pays d'Art et d'Histoire
- Une signature de convention avec la fondation du patrimoine

Dans le cas où le Pays serait signataire de l'un de ces deux dispositifs, les actions menées à ce titre le seraient en complémentarité avec Leader. Ce positionnement explique certes l'ouverture de la mesure 323 -E (patrimoine culturel), mais également les restrictions qui lui ont été posées (mesure uniquement dédiée au patrimoine lié la bouvine). L'ouverture de la mesure garantit donc un soutien au patrimoine

taurin dans le cas où le Pays ne verrait pas sa stratégie patrimoniale aboutir.

Il est à noter qu'une complémentarité pourrait être trouvée dans le cas d'une signature à plusieurs de ces dispositifs (Leader y compris). Dans le cadre d'une telle réalisation le Pays serait pilote (innovant), il disposerait donc d'un levier inédit pour le développement du patrimoine.

◆ Coopération :

Le GAL Vidourle Camargue s'est doté d'une enveloppe de 100 000 €, au titre de la coopération transnationale et interterritoriale.

Il envisage un premier projet de coopération avec la province de Grosseto (Italie) sur le tourisme, la valorisation du patrimoine et des produits locaux, l'environnement.

Il imagine également un second projet avec la Deputacion de Barcelone ou de Huesca (Espagne) pour la gestion des espaces agricoles en milieu périurbains

Enfin, toujours dans le cadre de Leader, le Pays Vidourle Camargue souhaite également pouvoir s'investir dans une coopération interterritoriale. Le Parc Régional Naturel de Camargue nous semble être un partenaire à privilégier en raison de sa proximité géographique et des problématiques communes que nous pouvons partager. De nombreuses pistes de coopération sont envisageables, notamment sur la conduite de notre Plan Qualité Manade, le Parc National Régional ayant lui-même mis en place une telle démarche sur son territoire (Charte de qualité sur les manades).

V - Conclusion

Les priorités retenues dans notre stratégie opérationnelle reflètent les aspirations des acteurs locaux du Pays Vidourle Camargue, soucieux que ce territoire semi-rural, à la croisée de deux grandes agglomérations, puisse poursuivre son développement à travers un projet collectif et solidaire, ambitieux et innovant.

A aucun moment leur mobilisation et leur participation n'ont fléchi tout au long de ces derniers mois de travail, preuve de leur attachement et de leur volonté de faire vivre et évoluer ce Pays, pour le transmettre dans de bonnes conditions aux générations futures.



Il nous appartient aujourd'hui de poursuivre, de façon cohérente et déterminée, les actions entreprises pour renforcer la compétitivité du territoire, trouver les solutions propres au territoire et innovantes, face au problème du chômage, affirmer la qualité du cadre de vie dans une région en pleine évolution démographique et économique, renforcer le sentiment d'appartenance au territoire, favoriser les mobilités internes et externes, en partenariat avec les pôles urbains voisins avec lesquels nous devons asseoir des complémentarités et trouver des équilibres.

Comme avec sa charte de développement durable, le Pays Vidourle Camargue, à travers son agenda 21, a la volonté de réunir les conditions d'un développement durable, accepté par tous et s'appuyant sur la richesse de son économie et sur son potentiel humain.

Le Pays Vidourle Camargue n'a pas encore deux ans d'existence. Il a dû au cours de ces premiers 20 mois d'existence asseoir sa légitimité en tant que structure institutionnelle nouvelle dans un contexte local où l'échelon intercommunal n'a pas encore complètement trouvé sa vitesse de croisière.

Par son impartialité, l'égale attention portée à l'ensemble des communautés de communes, la volonté de conduire une réflexion stratégique globale, ses succès en matière de mobilisation (Maison de l'emploi et de l'entreprise, candidature Leader, états généraux de la culture, etc) le Pays s'est peu à peu imposé comme un interlocuteur des communautés de communes, des acteurs du conseil de développement, des collectivités partenaires.

Mais le Pays a aussi pu mesurer les freins à son action liés essentiellement à la légitimité de ses interventions sur le territoire, la fragilité de la mobilisation au sein du conseil de développement, ou encore ses propres difficultés de fonctionnement, essentiellement liées à la dimension actuelle de sa structure (2 agents à temps complet).

Les six années à venir doivent permettre au Pays d'être complètement légitime dans son existence et ses missions afin de mener à bien l'ambitieux programme de développement durable qu'il s'est fixé et devenir le nouvel espace de projets, de modernité, d'innovation, de dialogue et de solidarité du Sud gardois.